



Rendez-vous International de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Distribution Responsables
20 et 21 Novembre 2014

LE GROUPE CREDIT AGRICOLE ACCOMPAGNE L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS ET LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS

CONTEXTE

Avec 49 millions de clients dans le monde et 11 500 agences, le groupe Crédit Agricole est leader de la banque de proximité et le premier financeur de l'économie française. Engagé auprès des agriculteurs depuis 160 ans (banque de 9 agriculteurs sur 10 en France), le Crédit agricole lance le projet « Agriculture 20 ».

OBJECTIF(S)

- Accompagner l'installation de jeunes agriculteurs
- Apporter une aide financière durable et ciblée
- Favoriser l'emploi et la vitalité sur les territoires ruraux

DÉMARCHE

Dans un secteur agricole moins protégé face à la concurrence mondiale (réforme de la PAC), le Crédit agricole lance un projet « Agriculture 2020 » dans 3 domaines :

- transmission et installation des jeunes générations
- expertise et restructuration de la filière
- renforcement de la sécurité alimentaire

Pour aider les jeunes agriculteurs à s'installer et à s'équiper dans les meilleures conditions, le Crédit Agricole propose un prêt réglementé à taux bonifié, le prêt Moyen Terme Spécial Jeunes Agriculteurs MTS/JA. Ce prêt est accordé dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé.

- L'Etat prend à sa charge une partie des intérêts du prêt (bonification) pendant 7 ou 9 ans. Durant cette période, le taux d'intérêt est ramené à 1 % ou 2,5 %.
- Le prêt MTS-JA s'intègre dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé
- Au-delà de la durée maximale de la bonification, un taux fixe est appliqué.

Le prêt MTS-JA permet de financer :

- la reprise du capital d'une exploitation (bâtiments, matériel, cheptel, plantations, stock à caractère permanent...),
- l'achat de matériel neuf,
- les besoins en fonds de roulement (BFR) la 1ère année,
- l'acquisition de parts sociales,
- la mise en état et le développement de l'exploitation (aménagement ou création de bâtiment, augmentation de cheptel...).

Ce prêt permet de financer 100 % du montant de l'investissement hors taxes, dans la limite d'un plafond. Ce prêt peut être associé à un prêt complémentaire non bonifié.

Le Crédit Agricole oriente et conseille financièrement le jeune agriculteur dans l'élaboration de son Plan de Développement de l'Exploitation (PDE) prévisionnel sur 5 ans. Il l'accompagne également dans la constitution du dossier de demande de prêt et se charge de le soumettre à la Direction Départementale des Territoires (DDT) / Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) dans les départements littoraux.

FACTEUR(S) CLÉS DU SUCCÈS

- Expertise historique du CA auprès des agriculteurs, accompagnement personnalisé
- Soutien de l'état (prêts bonifiés)

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET/OU DE GOUVERNANCE
<ul style="list-style-type: none"> - 7000 agences ; 3500 conseillers spécialisés pour les agriculteurs - Prêt bonifié jeunes agriculteurs ; taux d'intérêt 1 à 2% pendant 7 à 9 ans - Outils de financement adaptés aux développements : matériel (agiflor) , prêts à piloter agri..., 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de projets, maintien de la vitalité économique sur le territoire - Sites spécialisés d'expertises agricoles www.pleinchamp.com et pour les professionnels du vin www.winealley.com

ANNEE
2014

CATEGORIE
Clients et consommateurs

RUBRIQUE
Relation client consommateur

SOUS-RUBRIQUE
Assurer une relation responsable client consommateur

SECTEUR D'ACTIVITE
Banque, finances

TAILLE DE L'ENTREPRISE
>500

PAYS (DE LA PRATIQUE)
France

ENTREPRISE



Chiffres d'Affaires (2013): 31 milliards d'euros

Effectif (2013) : 150 000

Pays (siège social) :
France

Site internet : www.credit-agricole.com
www.creditagricole.fr

Fiche rédigée par :
Marie Noëlle DUFOREST

- www.pleinchamp.com
- www.winealley.com